

A6a/1166/22

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 330-1;

DECIDE

Mme Juliette ANDRES, Secrétaire générale, est désignée comme personne responsable de l'accès aux documents et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Michael GALY

Directeur Général des H.U.S.